Nations Unies S/PV.7669



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7669e séance

Mardi 12 avril 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 15 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2016/254)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2016/297)

16-10268 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 15 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2016/254)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2016/297)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/254, qui contient une lettre datée du 15 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/297, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Ladsous et de S. E. M. Elbio Rosselli, Représentant permanent de l'Uruguay, qui va prendre la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Les membres du Conseil se souviendront que, dans son rapport de l'année dernière (voir S/2015/446), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix notait que, ces dernières années, la durée des opérations de maintien de la paix avait tendance à devenir plus longue que par le passé et qu'il était donc d'autant plus important d'en conclure les différentes phases dès que les conditions le permettent. C'est donc pour moi l'occasion – et un plaisir – de vous présenter le rapport spécial du Secrétaire général du 31 mars sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2016/297), un rapport dans lequel il soumet au Conseil ses propositions en vue de la conclusion du chapitre du maintien de la paix dans ce pays.

Je me réjouis plus particulièrement que, depuis l'élaboration finale de ce rapport le mois dernier, le Gouvernement ivoirien continue de poursuivre les réformes qui permettent l'élargissement de l'espace politique et le renforcement de l'unité et de la cohésion nationales. À titre d'exemple, la semaine dernière, le Gouvernement ivoirien a adopté un projet de loi portant sur le statut de l'opposition politique, qui avait été longtemps revendiqué par celle-ci. Ce projet de loi institue un chef de l'opposition avec rang de Ministre d'État, fixe les règles et les procédures qui permettent sa désignation et prévoit, ce qui est important, le financement des partis politiques sur fonds publics. Dans le cas d'espèce, le chef de l'opposition sera le candidat ou le chef du parti ou groupement politique arrivé deuxième lors de la dernière élection présidentielle, ce qui pointe dans la direction de M. Pascal Affi N'Guessan, le leader du Front populaire ivoirien (FPI).

Entre-temps, des discussions se poursuivent pour la tenue d'un référendum constitutionnel prévu vers la fin de l'année, en vue d'adopter une nouvelle Constitution qui prendra mieux en compte l'évolution du contexte socio-politique de la Côte d'Ivoire au cours des 10 années écoulées. Parmi les amendements à l'étude figurent la question de la nationalité des candidats à l'élection présidentielle et aussi, par exemple, l'instauration d'un poste de Vice-Président. La Commission indépendante électorale a pour sa part mis en place un comité qui est chargé de revoir les propositions de découpage électoral réclamé par les partis politiques de l'opposition dans la perspective des prochaines élections législatives.

Dans un contexte de situation largement stable sur le plan de la sécurité, il n'en subsiste pas moins quelques fragilités telles que celles qui sont mises en relief dans le rapport spécial présenté au Conseil aujourd'hui. Il faut y inclure les conflits intra-communautaires dans certaines régions du pays et des menaces militaires dans le sud-est. Le pays est soumis à des zones de tensions, par exemple dans la région du Boukani, dans le nord-est, où, on l'a vu,

dans la nuit du 23 au 24 mars derniers, des affrontements violents ont éclaté entre des éleveurs et des agriculteurs à Bouna. Ils ont fait 30 morts et entraîné le déplacement massif de plus de 2 000 personnes, surtout des femmes, des enfants et des personnes âgées. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a déployé aussitôt un détachement de sa force de réaction rapide à Bouna afin de concourir aux efforts de protection des populations civiles et de faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire. La Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Mindaoudou, accompagnée par des membres du Gouvernement ivoirien, a visité la région et appelé au calme, à la retenue et à privilégier la voie du dialogue pour gérer de manière pacifique ce type d'affrontements.

Il faut aussi déplorer que les relations entre les forces de sécurité ivoiriennes et la population demeurent, ici et là, une source d'inquiétude. Par exemple, le 28 mars dernier, une attaque contre un camp des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) par des individus non identifiés près de Tabou, dans le sud-ouest, a fait deux blessés du côté des FRCI.

Il y a eu surtout l'attaque terroriste du 13 mars à Grand-Bassam, qui a été revendiquée, on le sait, par le groupe Al-Mourabitoun, basé au nord du Mali et affilié à Al-Qaida au Maghreb islamique. Depuis lors, le Gouvernement a pris des mesures proactives pour identifier et traduire en justice les responsables de ces attaques. Le Gouvernement a également procédé à des enquêtes judiciaires et à l'arrestation des attaquants présumés, cependant que le Gouvernement malien, en coopération étroite avec le Gouvernement ivoirien, procédait à l'arrestation de deux des assaillants présumés.

Ce qu'il faut noter, c'est que face à cette menace terroriste, les gouvernements de la sous-région ont décidé de renforcer leur coopération au niveau de la sous-région dans leur lutte commune contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal ont tenu la semaine dernière une rencontre quadripartite des Ministres chargés de la sécurité, et à cette occasion, ils ont mis en place une plateforme sécuritaire et arrêté une série de mesures qui sont censées prévenir les attaques terroristes. Les Ministres ont en outre décidé de mutualiser les efforts et les relations entre les services de sécurité. Quatre jours après l'attaque de Grand-Bassam, les Gouvernements libérien et ivoirien, les forces de l'ONUCI et de la Mission des Nations Unies au Libéria avaient déjà tenu une réunion quadripartite dans le but d'appuyer le renforcement de la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Libéria dans le domaine de la sécurité transfrontalière.

Au total, depuis la crise post-électorale qui a secoué, ô combien, la Côte d'Ivoire à la fin de l'année 2010 et au début de 2011, des progrès très tangibles ont été enregistrés sur tous les fronts. On peut signaler bien sûr les réalisations significatives sur le plan politique, particulièrement au niveau du dialogue politique, même s'il reste encore beaucoup à faire pour pousser plus avant la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Il faut noter des progrès très sensibles dans le renforcement du système judiciaire et en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. L'économie ivoirienne a enregistré une transition remarquable avec une relance économique rapide et soutenue et une augmentation générale de la production. Le produit intérieur brut, on le sait, a connu une croissance qui a avoisiné les deux chiffres ces dernières années. Il faut saluer l'engagement du Gouvernement de traduire cette relance économique en un meilleur niveau de vie pour la population et une croissance mieux partagée.

Bien sûr, il faut le redire, la situation sécuritaire reste, à certains égards, fragile, avec la présence de miliciens et d'un grand nombre, toujours, d'armes légères et de petit calibre. Par conséquent, le rétablissement complet de l'état de droit et d'un environnement de sécurité sur l'ensemble du territoire ivoirien reste un défi qu'il faut relever de manière durable. Mais, on le constate aussi, la stabilisation enregistrée à travers le pays a permis le retour d'un très grand nombre de déplacés et de réfugiés. De fait, la page d'une crise humanitaire possible a été tournée. Il peut subsister ici et là des besoins résiduels et des poches de vulnérabilité, mais, encore une fois, il n'y a plus de crise humanitaire en Côte d'Ivoire.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans le courant de cette année, deux processus politiques importants vont être lancés. Le premier est le référendum national, auquel j'ai déjà fait référence, et le second, les élections législatives. Tous les acteurs politiques ont exprimé leur intention de participer, pourvu que les conditions soient en place pour garantir la crédibilité et la légitimité du processus. En outre, le Gouvernement ivoirien s'est dit confiant lorsqu'il a reçu notre équipe d'examen stratégique. Cet examen constitue la base du rapport dont est saisi le Conseil. Le Gouvernement ivoirien a exprimé sa certitude que les forces de sécurité nationales sont maintenant pleinement

qualifiées pour garantir la sécurité de ces processus sensibles sans l’appui de l’ONUCI.

Compte tenu de la situation dans le pays et de la trajectoire positive constatée par nous en Côte d’Ivoire, le Secrétaire général recommande que le mandat de l’ONUCI soit prolongé une dernière fois jusqu’au 30 juin 2017. D’ici au 30 avril 2017, le mandat de l’ONUCI devrait être rationalisé et centré sur les tâches considérées comme les plus essentielles pour la consolidation de la paix, comme le précise le rapport.

Le Secrétaire général recommande également de procéder à un ajustement final des composantes militaire et de police de l’ONUCI, dont les effectifs seraient ramenés à 2 000 militaires et 670 fonctionnaires de police au cours des prochains mois. Durant la dernière année de leur déploiement, les contingents et les unités de police constituées de l’ONUCI assisteraient les autorités ivoiriennes pour la protection de la population au cas où se produiraient des incidents risquant d’occasionner un revirement stratégique sur le plan de la stabilité, et des policiers et observateurs militaires continueraient de dispenser à leurs homologues nationaux conseils et mentorat au niveau opérationnel et du commandement.

L’ensemble du personnel militaire et de police de l’ONUCI et la grande majorité du personnel civil auraient quitté la Côte d’Ivoire au 30 avril 2017 et la cessation totale des activités de la mission interviendrait d’ici au 30 juin 2017. Compte tenu de la dynamique positive en Côte d’Ivoire, le Secrétaire général ne recommande pas de créer une mission des Nations Unies chargée de succéder à l’ONUCI dans le pays. Il est d’autant plus important de ne ménager aucun effort pour garantir une transition sans heurt après le processus de maintien de la paix au cours des 14 prochains mois.

Durant sa dernière année d’activité, l’ONUCI mettra l’accent sur le transfert de ses tâches prioritaires au Gouvernement ivoirien et à l’équipe de pays des Nations Unies. En conséquence, nous examinons diverses options pour associer l’équipe de pays aux activités de l’ONUCI tant que celle-ci est encore déployée et dans le cadre du budget de l’Opération, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix des Nations Unies. Il importerait également que d’autres partenaires soient étroitement associés à la stratégie de sortie de l’ONUCI. Nous passons donc en revue les différentes options qui s’offrent à nous pour la mise sur pied d’un mécanisme de transition permettant d’associe tous les acteurs, notamment le Gouvernement, l’ONU, les organisations régionales, les donateurs et d’autres partenaires, à la transformation de la présence de l’ONU dans le pays.

(*l’orateur reprend en français*)

Pour conclure, la Côte d’Ivoire a avancé considérablement depuis que l’ONUCI a été déployée au mois d’avril 2004, il y a 12 ans. Le pays, à présent, est ancré solidement sur la voie de la paix, de la stabilité et de la relance économique. Je tiens à saluer le peuple ivoirien et à lui rendre hommage pour sa détermination à aller de l’avant dans la construction d’un pays stable et prospère. Il faut tout particulièrement féliciter le Président Alassane Ouattara pour la détermination de son leadership et pour ses efforts inlassables pour consolider la paix et promouvoir la démocratie et l’état de droit pendant une période bien cruciale pour l’histoire du pays. Et puis, je voudrais remercier le Conseil pour le rôle primordial qu’il a joué, y compris à travers le déploiement de l’ONUCI et par son appui politique sous toutes les formes à notre mission. Dans le même élan, il faut remercier nos partenaires régionaux et sous-régionaux, – l’Union africaine, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, l’Union européenne – et nos nombreux partenaires bilatéraux pour leur rôle constructif au fil des années en Côte d’Ivoire et dans la région.

La lancée sur laquelle est engagée la Côte d’Ivoire est une lancée positive. Il est judicieux, à mon avis, de conclure la phase de notre engagement collectif à travers la mission de maintien de la paix dans le pays. Je me félicite surtout que le Conseil de sécurité soit disposé dans un avenir proche à déterminer que la situation en Côte d’Ivoire ne constitue plus une menace pour la paix et la sécurité régionales et à définir le rôle futur des Nations Unies en Côte d’Ivoire afin de soutenir tous les efforts de consolidation de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans le pays et dans son environnement régional.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l’Ambassadeur Rosselli.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C’est un plaisir pour moi que de prendre la parole devant les membres du Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d’Ivoire.

Tout d'abord, je voudrais présenter un résumé des principales conclusions figurant dans le rapport final du Groupe d'experts, établi en application de la résolution 2219 (2015), publié sous la cote S/2016/254, ainsi que les résultats de l'examen de ces conclusions, effectué par le Comité durant ses consultations informelles du 11 mars.

Le Groupe a souligné que la Côte d'Ivoire avait fait d'énormes progrès sur la voie de la stabilisation du pays depuis la fin de la crise post-électorale en 2010-2011. Il a indiqué qu'il avait maintenu de bonnes relations de coopération avec le Gouvernement ivoirien durant son mandat. Il a également reconnu que depuis l'instauration du régime des sanctions en 2004, celui-ci avait permis d'empêcher l'importation de systèmes d'armes lourdes, notamment des avions de combat et des chars, et l'escalade du conflit. La situation politique et en matière de sécurité dans le pays est stable, et, au cours de la période allant du 14 juin 2015 au 22 février 2016, le Groupe n'a recensé qu'une violation de l'embargo sur les armes relative au matériel de vision nocturne. Cela a été signalé au Comité par la Côte d'Ivoire après les faits, ce qui démontre que son application du régime des sanctions s'est considérablement améliorée.

Le Groupe a mis l'accent sur l'évolution positive de la situation dans le pays, le succès de l'élection présidentielle en octobre 2015 et le rôle du régime des sanctions, qui a été évalué de manière positive par le passé, en tenant compte des progrès accomplis. Toutefois, le Groupe a exprimé des préoccupations concernant d'importantes quantités d'armes et de munitions qui ne sont pas encore sous le contrôle des autorités ivoiriennes. Le Groupe a souligné que les autorités ivoiriennes devaient redoubler d'efforts pour contrôler les armes et les munitions non enregistrées et se pencher sur des questions importantes telles que l'amélioration du fonctionnement des forces de sécurité nationales, en réglant les questions liées aux anciens commandants de zone et à l'intégration des anciens combattants.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui s'est achevé le 30 juin 2015, est une réalisation importante dans le cadre du processus de stabilisation. Le Groupe d'experts a indiqué que ce processus n'avait été que partiellement couronné de succès, étant donné que 16 500 anciens combattants au moins n'ont toujours pas été pleinement réintégrés et que de vastes quantités d'armes et de munitions n'ont toujours pas été retrouvées. Bien que des progrès non négligeables aient été accomplis dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, les forces de sécurité ivoiriennes continuent de souffrir d'un profond dysfonctionnement. Les anciens commandants de zone, qui jouent un rôle de premier plan au sein de l'appareil de sécurité ivoirien, continuent d'avoir accès à des biens privés, des ressources financières et des armes.

S'agissant des armes, le Groupe a reconnu que des progrès avaient été accomplis en matière de coopération avec les autorités ivoiriennes, ce qui a permis au Groupe d'accéder à des cantonnements militaires et de mener des inspections. Le Groupe a poursuivi ses activités visant à recueillir des preuves concernant le matériel acquis par les Forces nouvelles au lendemain de la crise de 2010-2011 en violation de l'embargo sur les armes. Le Groupe a indiqué qu'il craignait que ce matériel ne soit détourné au profit des groupes armés et terroristes comme Ansar Eddine et Boko Haram.

En ce qui concerne les douanes et le transport, le Groupe d'experts a constaté que des progrès avaient été accomplis dans le redéploiement de l'administration des douanes et qu'il fallait renforcer les capacités de l'administration des douanes en vue d'assurer un contrôle efficace du trafic transfrontalier connexe, d'appliquer une stratégie globale et coordonnée de gestion des frontières et de doter le pays d'un personnel disposant d'une formation adéquate, ainsi que de l'équipement et des infrastructures nécessaires. Du fait de ces capacités insuffisantes, d'importantes quantités de marchandises, y compris des ressources naturelles qui passent par les frontières ivoiriennes, échappent toujours à tout contrôle douanier.

S'agissant des ressources naturelles, le Groupe a pris note des progrès accomplis dans la lutte contre la contrebande de coton, de noix de cajou, de café et de cacao dans l'est et le nord du pays. En dépit des efforts louables déployés par le Gouvernement, la contrebande de diamants, de café et de cacao et les activités d'exploitation artisanale de l'or persistent dans l'ouest du pays. En particulier, le Groupe a exprimé ses préoccupations quant au risque que les activités d'exploitation illégale de l'or dans le nord de la Côte d'Ivoire, le long de la frontière avec le Mali, servent à financer le terrorisme. Il convient de souligner que même si l'embargo sur les diamants a été levé il y a près de deux ans, aujourd'hui, une grande partie de la production de diamants bruts de la Côte d'Ivoire sort illégalement du pays sans passer par le circuit de commercialisation certifié conformément au Processus de Kimberley.

Pour ce qui est des finances et des sanctions ciblées, le Groupe a salué les efforts déployés par le Gouvernement pour démanteler les réseaux d’imposition illégaux, réduire le nombre de points de contrôle et prévenir les cas de racket. Le Groupe d’experts a toutefois constaté qu’il y avait encore des points de contrôle illégaux, en particulier sur les routes secondaires et dans les zones frontalières. Le Groupe a exprimé ses préoccupations quant au fait que les mesures de gel des avoirs et d’interdiction de voyager ne sont pas mises en œuvre, aussi bien par la Côte d’Ivoire que par les pays de la région, et ce, depuis leur entrée en vigueur en février 2006. Au cours du débat qui a suivi, certains membres du Comité ont salué les progrès réalisés par la Côte d’Ivoire et indiqué qu’ils étaient favorables à la levée des sanctions imposées contre ce pays, tandis que d’autres ont exprimé leur inquiétude face aux défis auxquels le pays continue d’être confronté.

Enfin, les recommandations du Groupe d’experts figurant dans son rapport final sont toujours en cours d’examen par les membres du Comité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l’Ambassadeur Rosselli de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d’Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d’Ivoire) : Avant tout propos, Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois d’avril. Je suis convaincu que votre expérience et votre leadership seront un atout précieux pour la conduite des travaux du Conseil au cours de cette période. Je remercie le Conseil de sécurité pour cette plateforme qui nous permet d’échanger sur les questions touchant à l’évolution de la situation en Côte d’Ivoire.

Je voudrais saisir, une fois de plus, l’occasion pour adresser ma sincère reconnaissance au Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, à sa Représentante spéciale, Mme Aichatou Mindaoudou, ainsi qu’à son équipe, pour le travail remarquable effectué depuis lors, en collaboration avec les autorités ivoiriennes et les forces françaises en Côte d’Ivoire.

Dans son rapport de décembre de l’année dernière sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), le Secrétaire général, relevant la dynamique du progrès en Côte d’Ivoire, soulignait que

> « le succès de l’élection présidentielle est le signe le plus éclatant des progrès accomplis par la Côte d’Ivoire » (*S/2015/940, par. 89*),

et indiquait son optimisme quant à l’avenir du pays.

Trois mois après ce rapport, c’est avec la même confiance et la même conviction que je prends la parole ce jour devant le Conseil pour dire que la Côte d’Ivoire, déterminée, poursuit sa marche en avant.

Après l’élection présidentielle couronnée de succès, un nouveau gouvernement a été formé, avec de nouvelles missions spécifiques mettant l’accent sur la réconciliation nationale, la cohésion sociale, la bonne gouvernance, l’amélioration des conditions de vie et du pouvoir d’achat des populations, la promotion de l’emploi des jeunes et une justice équitable pour tous. Joignant l’acte à la parole, le Président de la République et le Gouvernement ont engagé, depuis, un large éventail d’actions. C’est ainsi qu’au lendemain de sa réélection, le Président de la République a entrepris des consultations avec une marge importante du corps social, dont notamment les rois et les chefs traditionnels, les dirigeants religieux, la Commission nationale pour la réconciliation et l’indemnisation des victimes des crises survenues dans le pays et le Front populaire ivoirien, principal parti d’opposition.

Je saisis d’abord cette occasion pour informer le Conseil que, dans le cadre de la volonté du Chef de l’État de permettre à l’ensemble des acteurs politiques de participer activement à la vie de la nation, le Gouvernement ivoirien a décidé d’élever au statut de chef de file de l’opposition, avec rang de Ministre d’État, le candidat arrivé en seconde position lors de l’élection présidentielle d’octobre.

Le Président de la République, convaincu que la réconciliation nationale et la cohésion sociale sont essentielles pour jeter les bases d’une nation unie, et faisant écho aux souhaits exprimés au cours de ces audiences, a pris plusieurs mesures importantes, dont la libération provisoire de plusieurs détenus de la crise post-électorale en attente de jugement, le dégel des comptes de plusieurs personnalités de l’opposition, le retour volontaire de plusieurs exilés du Libéria, l’annonce de la création d’une haute autorité pour le foncier rural, ainsi que la révision de la Constitution afin d’en extirper tous les éléments confligènes dans la loi fondamentale et renforcer les institutions de l’État.

Outre la réconciliation nationale, le facteur sécuritaire demeure également un levier important de

la stabilité et de la paix. À ce titre, les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité ont retenu tout particulièrement l'attention du Gouvernement et des partenaires, avec un taux de réalisation de 94% pour le premier et des résultats prometteurs pour le second. Les efforts se poursuivent, comme l'indique le dernier rapport du Gouvernement sur la réforme du secteur de la sécurité et le processus DDR transmis au Comité de sanctions en mars dernier, avec notamment l'adoption de la loi de programmation militaire 2016-2020, la loi de programmation des forces de sécurité intérieure 2016-2020 et la création de la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion pour prendre en charge les activités résiduelles de l'ex-Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Hélas, l'attaque terroriste odieuse et lâche dont ont été victimes des personnes innocentes à Grand-Bassam le 13 mars dernier, nous rappelle à notre devoir de vigilance et d'anticipation de tous les instants. Tout en m'inclinant encore une fois devant la mémoire de tous ceux qui ont été si durement arrachés à l'affection de leurs familles et de leurs proches, je voudrais, au nom du Gouvernement ivoirien, saisir cette occasion pour réitérer notre gratitude à tous les pays et institutions amis qui nous ont témoigné leur soutien dans l'épreuve que mon pays a traversée.

Loin de constituer un facteur de découragement, cette situation malheureuse a décuplé la volonté du Gouvernement ivoirien de s'engager résolument, au niveau national, régional et international, à prendre une participation active et à adopter des mesures de renforcement de la sécurité visant notamment, au plan intérieur, le déploiement des forces de sécurité dans tous les sites stratégiques et lieux ouverts au public, comme le relève à juste titre par le rapport du Secrétaire général. C'est donc le lieu de réitérer, encore une fois, la requête du Gouvernement ivoirien relative à la levée totale de toutes les sanctions, aussi bien individuelles que sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire, en vue notamment de permettre l'équipement adéquat de nos forces de défense et de sécurité, pour une meilleure surveillance de nos frontières, en particulier à l'ouest, mais aussi pour une coopération militaire efficace avec les pays amis voisins, l'objectif ici étant de conférer aux forces de sécurité nationale l'aptitude requise pour remplir leurs missions régaliennes.

S'agissant de la question de la justice et de la situation en matière des droits de l'homme, le Président de la République a toujours fait de l'impunité zéro, son credo. Cette inclinaison à une justice égale pour tous s'est traduite lors de la formation du dernier Gouvernement, par la mise en place de nouveaux ministères des droits et des libertés publiques, de la solidarité et de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes. Des procès visant des personnes de toute obédience politique sont et seront engagés, au fur et à mesure, sur la base fondamentale de l'indépendance de la justice. La capacité de la justice ivoirienne à se prendre désormais en charge a conduit le Chef de l'État à affirmer que désormais, plus aucun ivoirien ne sera transféré à la Cour pénale internationale.

Le Programme d'action du Gouvernement accorde également, comme indiqué plus tôt, une place importante à la promotion de l'emploi des jeunes, en raison du rôle que ceux-ci peuvent jouer dans la croissance économique, mais également dans le rétablissement et la consolidation de la paix. C'est le lieu pour ma délégation de saluer les actions menées sur le terrain par le Bureau pour la consolidation de la paix auprès du Gouvernement ivoirien, à travers deux plans prioritaires pour la consolidation de la paix et le projet de programme de coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Libéria.

Ma délégation se félicite de ce que la plupart des progrès réalisés par le Gouvernement ivoirien dans le cadre de la stabilisation, du bien-être social et d'une paix durable aient été mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général et endosse ses propositions visant à prolonger une dernière fois le mandat de l'ONUCI, avant sa fermeture complète le 30 juin 2017. Mon gouvernement souhaite que ce processus d'accompagnement de la phase de transition offre une large place à la formation et à l'encadrement des unités et des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, ainsi qu'à la préparation de l'équipe de pays des Nations Unies à assurer, en ce qui la concerne, le relais auprès du Gouvernement ivoirien.

Comme il est à noter, des progrès énormes, constants et continus ont été réalisés si l'on tient compte du point de départ. Mon gouvernement poursuivra ces efforts pour venir à bout des défis résiduels et émergents. À ce titre, mon pays mérite bien d'être encouragé et soutenu par le Conseil et la communauté internationale.

Avant de conclure, je tiens à dire au Conseil que l'engagement des Nations Unies auprès de la Côte d'Ivoire au titre du Chapitre VII de la Charte constitue pour nombre d'observateurs une véritable « success

story », qui peut tenir lieu d'exemple dans l'histoire des opérations de maintien de la paix de notre institution à travers le monde. Ensemble, le Conseil, le Secrétaire général, les pays amis, la communauté internationale et le Gouvernement ivoirien, nous devrions tirer grande fierté du devoir accompli et des grands succès enregistrés. Qu'il me soit permis donc de me faire ici l'écho du Gouvernement pour témoigner de l'estime et de la gratitude de mon pays à l'ensemble des acteurs que je viens de citer, pour leur implication et leur foi en une Côte d'Ivoire de paix et de progrès.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.